



offre d'achat refus par le mandataire

Par **M.HENRY**, le **18/03/2019** à **15:14**

Bonjour, suite à la volonté d'acquérir un bâtiment en vente par le biais d'un mandataire judiciaire (suite à une liquidation d'entreprise), j'ai fait une offre d'achat sérieuse auprès de ce mandataire. Cette offre est inférieure au prix "affiché". Le mandataire refuse de donner suite à mon offre, me disant que ce n'est pas le prix.

Je voulais savoir si le mandataire judiciaire peut décider d'accepter ou non une offre d'achat ou si il est dans l'obligation de la présenter au greffe? Et sous quel délai?

Merci de votre attention.

Par **Visiteur**, le **18/03/2019** à **15:46**

Bonjour,

le mandataire judiciaire est parfaitement en droit de refuser votre offre inférieure au mandat qui a été confié.

Par **M.HENRY**, le **18/03/2019** à **16:27**

Merci de votre réponse rapide.

Mais le mandataire n'est-il pas tenu de considérer l'offre au bout d'un certain temps si aucune autre offre se présente? y a t'il un délai? Et est-il tenu de m'informer si toutefois une autre offre se présentait?

merci

Cordialement